

# COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 10 janvier 2022

**Présents :** MM. VIMONT, INACIO, NOYELLE, BOKOBZA  
**Absents :** MM. PEDRO GOMES, HOUANT, BIDARD  
**Assiste :** MM. MOURAUX (Membre CD), BARDET (CTDAP), OGEREAU (Salarié)

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## AUDITION

### VINSKY FC

La Commission remercie MM. BANI Rahim (correspondant du club) et M. MADURO Eduardo (Animateur U12/U13) pour cet entretien intéressant qui a permis au club de comprendre le fonctionnement de la Commission mais également à la Commission de comprendre le fonctionnement de ce nouveau club sur le Foot Animation et les problématiques qu'il peut rencontrer.

Comme évoqué, la Commission et le District dans son ensemble se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans votre fonctionnement au quotidien.

## PLATEAUX U6-U9

Pour consulter les plateaux U6-U7 : [Cliquez ici](#)

Pour consulter les plateaux U8-U9 : [Cliquez ici](#)

Nous vous rappelons que plusieurs questionnaires vous ont été transmis pour faire le bilan sur les plateaux.

Pour accéder au question plateaux U8-U9 classiques : [Cliquez ici](#)

### Inscriptions après le 10 décembre

La Commission a relevé les inscriptions suivantes après la date butoir du 10 décembre :

#### U6-U7

BOUAFLE FLINS ES : 4 équipes  
CARRIERE GRE AS : 8 équipes  
COIGNIERES FC : 3 équipes

#### U8-U9

BOUAFLE FLINS ES : 4 équipes  
CARRIERE GRE AS : 8 équipes  
COIGNIERES FC : 3 équipes

## PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Nous vous rappelons que plusieurs questionnaires vous ont été transmis pour faire le bilan sur les plateaux.

Pour accéder au question plateaux U8-U9 Espoirs : [Cliquez ici](#)

La Commission suite à la demande de retrait du club de CHANTELOUP US et à la manifestation du club du MESNIL ST DENIS AS pour prendre sa place, a procédé au changement des deux clubs à compter du 8 janvier 2022. La Commission remercie le club du MESNIL ST DENIS AS.

### VERNEUIL US

Le club nous a averti qu'il ne pourrait participer au plateau Espoirs U8-U9 à TRAPPES en raison de cas de COVID.

La Commission, après réception du justificatif fourni, décide plateau à jouer le 22/01 ou le 05/02 selon les disponibilités du club de TRAPPES. Merci de nous tenir informé.

## CRITERIUMS U10-U13

La Commission vérifie tous les lundis les demandes de modifications Footclubs et peut les valider immédiatement selon les motifs des demandes.

## CRITERIUM ESPOIRS U10-U11

Infractions éducateurs

### MAUREPAS AS

La Commission a reçu le lundi 10 janvier en visioconférence le club de MAUREPAS concernant les infractions d'éducateurs répétées (4) depuis le 16 octobre dernier.

Après audition de MM. **KECIR Farid** (responsable FA), M. **THIAM Alassane** (Educateur U11) & M. **DRAY Paul** (Educateur U10),

Considérant que le club reconnaît un dysfonctionnement majeur sur la catégorie U10 au niveau de l'encadrement, qu'il explique par plusieurs raisons, à savoir, deux départs d'éducateurs en début de saison, des départs au sein de l'équipe administrative du club, qui a notamment eu pour conséquence de mobiliser des personnes (dont M. DRAY), dans la gestion des accès au stade avec le pass sanitaire, ce qui n'a pas permis de suppléer le départ de l'éducateur U10 référencé.

Considérant que M. KECIR reconnaît que sa principale erreur a été de ne pas avoir prévenu la Commission de ces problématiques.

Considérant que les personnes présentes, s'engagent à mettre le directeur technique du club sur la catégorie jusqu'à la fin de la saison pour tutorer le jeune animateur présent sur chaque rencontre et que le club s'engage à ce que ce dernier participe au module U11 du CFF1 dès que possible,

La Commission après avoir entendu les protagonistes du club de MAUREPAS,

Considérant que la Commission regrette l'absence de communication totale du club sur la situation, car c'est elle qui l'a alerté le 3 décembre sur la situation au bout de 3 infractions et que c'est seulement à ce moment là que club a réagi (elle a néanmoins pris note que le club était conscient de cette erreur).

Considérant que les 4 infractions sont avérées et que le club ne le conteste pas (16/10, 20/11, 27/11 & 4/12).

Considérant que le règlement autorise jusqu'à 2 infractions non excusées sur l'ensemble de la saison (article 4 règlement de la compétition)

Par conséquent, la Commission décide la sortie du club sur le dispositif à la fin de la phase 2 (U10 & U11) pour être rebasculé sur le Critérium par année d'âge ensuite.

Les équipes continueront d'évoluer « hors championnat » jusqu'à la fin de la phase afin de continuer à faire jouer les enfants, Enfin, compte tenu des éléments apportés par le club, la Commission ne ferme pas la porte à une participation du club de MAUREPAS la saison prochaine sur ce dispositif, néanmoins, si le club souhaite y participer, elle étudiera la candidature en fin de saison et l'encourage à former dès maintenant un ou plusieurs éducateurs qui seront susceptibles d'encadrer une équipe U10-U11 la saison prochaine (notamment M. BARE qui encadre l'équipe actuellement).

M. INACIO n'a pas pris part aux délibérations et à la décision.

## CRITERIUM DPTAL U12-U13

### PLAISIROIS FO

Demande du club pour que ses U12-U13 Départementaux jouent à 14h00 sur le reste de la saison.

Accord de la Commission.

## CRITERIUM ESPOIRS U12-U13

La Commission a reporté les rencontres suivantes en raison de cas de COVID. Les club ont fourni les justificatifs demandés.

▣ 58295 : CHATOU AS 1 / SARTROUVILLE ES 1 : A jouer le 19/01 à 18h00.

▣ 57968 : MONTESSON US 11 / BAILLY NOISY SFC 11 : A jouer le 19/01 à 18h00.

### VERNEUIL ENTENTE

Le club demande à rencontrer la Commission pour évoquer ses problématiques d'encadrement sur le Critérium.

La Commission salue la démarche et vous propose de vous recevoir en visioconférence le lundi 17 janvier à 19h00.

## CHALLENGES PLATEAUX U10-U11

Pour consulter la 3ème journée des plateaux U10-U11 : [Cliquez ici](#)

U11 211 du 11/12/21 : VESINET SCI (ACHERES CS, MAULOISE, GUERVILLE)

Le plateau n'ayant pu se jouer faute de terrains disponibles de la part de tous les clubs, la Commission décide plateau à jouer le 19/02 au VESINET.

**U10 n°311 du 15/01/22 : CONFLANS FC (HOUILLES SO, MARLY LE ROI US, VELIZY ASC)**

Demande du club de CONFLANS FC pour jouer ce plateau à 9h30.  
9h30 n'étant pas un horaire dérogatoire, la Commission demande l'accord écrit de tous les clubs avant le vendredi 14 janvier 12h00.  
Sans quoi, le plateau restera à jouer à 11h00.

**U10 n°312 du 15/01/22 : CONFLANS PLM (POISSY AS, VILLE-  
PREUX FC, VERNEUIL ENT)**

Demande du club de CONFLANS PLM pour accueillir ce plateau à 12h30 en raison d'un autre plateau U10-U11 à 11h00.  
12h30 étant un horaire dérogatoire, accord de la Commission.

## FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

### U8-U9 CLASSIQUES

Plateaux du 11/12/21

Amende après 2 rappels : 20€

(Annexe 2 RS DYF)

**Fiche récapitulative**

860 101 : CHANTELOUP US

**Fiche équipe**

870 102 : CELLOIS CS 2, VILLEPREUX FC 2, MESNIL LE ROI AS  
870 105 : LOGES EN JOSAS, COIGNIERES FC, JOUY EN JOSAS  
870 107 : VERSAILLES JUSSIEU AS  
870 108 : CONFLANS PLM, HOUILLES SO  
870 112 : MONTFORT FC, YVELINES US  
860 101 : CHANTELOUP US  
860 104 : CROISSY US, HOUILLES SO  
860 113 : MAGNY 78 FC

### CHALLENGES PLATEAUX U10-U11

Amende après 2 rappels : 20€

(Annexe 2 RS DYF)

**Challenge DYF**

2 : PECQ US  
4 : MAULOISE US (GALLY MAULDRE)  
5 : VOISINS FC  
9 : CLAYES SOUS BOIS USM  
39 : VAUXOISE ES

## FEUILLES MATCHES MANQUANTES

### U10-U11 DEPARTEMENTAL

**Critérium sans distinction d'âge :**

**Erratum : Amende infligée YF 1694**

57451 GUERVILLE ARNOUVILLE 3

### U12-U13 DEPARTEMENTAL

**Rencontres du 11/12/21**

Amende après 2 rappels : 11€

(Annexe 2 RS DYF)

**Critérium par année d'âge :**

**POULE A1**

56903 MONTESSON U.S. 2 - PORT MARLY C.S. 1

**POULE A2**

56826 MONTESSON U.S. 12 - PORT MARLY C.S. 11

**Critérium sans distinction d'âge :**

**POULE C**

58986 CROISSY U.S. 2 - CLAYES SS/BOIS U.S.M 3

## FEUILLES JONGLERIES MANQUANTES

### U12-U13 ESPOIRS

**Rencontres du 11/12/21**

Amende après 2 rappels : 20€

Annulation épreuve de jonglerie

**U12**

58103 : BOUAFLE FLINS ES 11 / MAUREPAS AS 11

Aucun point de bonus attribué.

58104 : MUREAUX OFC 12 / HOUILLES AC 12

Point de bonus attribué à HOUILLES AC (824/409)

**U13**

58239 : CARRIERE SS/S US 1 / MONTFORT USY 1

Aucun point de bonus attribué.

58305 : RAMBOUILLET FC 1 / CHANTELOUP US 1

Aucun point de bonus attribué.

**Rencontres du 18/12/21**

1er rappel

**U12**

57978 : PSG FC 12 / VILLENES ORGEVAL FC 11

57981 : GUYANCOURT ES 12 / LIMAY ALJ 11

58043 : MANTOIS 78 FC 12 / POISSY AS 12

58111 : HOUILLES AC 12 / VERNEUIL ENT. 11

58112 : CHANTELOUP US 11 / CHATOU AS 11

58113 : ACHERES CS 11 / TRAPPES ES 12

**U13**

58176 : OSG FC 2 / VILLENES ORGEVAL FC 1

58179 : GUYANCOURT ES 1 / LIMAY ALJ 1

58243 : HOUILLES AC 1 / VERNEUIL ENT. 1

58245 : ACHERES CS 1 / TRAPPES ES 1

58310 : CHANTELOUP US 1 / CHATOU AS 1

## FEUILLES MATCHES INFORMATISÉES

La Commission demande aux 2 clubs les raisons de la non utilisation de la FMI.

Attention, à compter du 8 janvier 2022, la Commission est susceptible de sanctionner d'amende les clubs qui ne feraient pas en sorte de mettre en place la FMI.

### U12-U13 ESPOIRS

**Rencontres du 08/01/22**

1<sup>er</sup> rappel

58232 MONTESSON U.S. 1 FONTENAY FLEURY F.C. 1

57968 MONTESSON U.S. 11 BAILLY NOISY SFC 11

58036 MARLY LE ROI U.S. 11 MONTFORT / U.S.Y. 11

### U12-U13 DEPARTEMENTAL

**Rencontres du 08/01/22**

1<sup>er</sup> rappel

**SANS DISTINCTION D'AGE**

56075 VINSKY FC 1 MAGNANVILLE LIONS 3

56138 CONFLANS F.C. 2 VAUXOISE ES 1

56139 ANDRESY F.C. 1 AUTEUILLOIS A.S. 1 \*

58959 CROISSY U.S. 2 HOUDAN/VESGRE 2

58962 MONTFORT / U.S.Y. 2 CLAYES SS/BOIS U.S.M 3

56404 VILLENES ORGEVAL 2 CHAMBOURCY ASM 1

56481 VILLENES ORGEVAL 3 CHAMBOURCY ASM 2

56555 MAISONS-LAFFITTE F.C 2 COIGNIERES F.C. 1

56559 VERSAILLES 78 FC 3 PERRAY FOOT. ES 1

56632 MAISONS-LAFFITTE F.C 3 COIGNIERES F.C. 2

**PAR ANNEE D'AGE**

56916 ACHERES C.S. 2 CROISSY U.S. 1

56920 LIMAY ALJ 2 MANTOIS 78 FC 3

56839 ACHERES C.S. 12 CROISSY U.S. 11

56843 LIMAY ALJ 12 MANTOIS 78 FC 13